

États-Unis en matière de dessin et de production de matériel militaire. Comme résultat, le Canada dépendra davantage des États-Unis du point de vue économique en général. C'est un aspect qui suscite beaucoup d'inquiétude à notre groupe et, je pense, à bien des Canadiens relativement à l'accord du NORAD. Ainsi, deux jours après avoir déposé l'échange de notes relatif au NORAD, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Smith) a fait une autre annonce importante touchant la défense de l'Amérique du Nord, qu'on retrouve à la page 323 du *hansard* du 21 mai 1958:

...le gouvernement canadien a autorisé le gouvernement des États-Unis à procéder, au Canada, à des études afin de déterminer, le cas échéant, dans quelle mesure la vitesse toujours accélérée des engins aériens pourra créer des besoins spéciaux dans le domaine des communications, y compris l'amélioration des installations existantes qui pourrait s'imposer en vue de perfectionner le courant des renseignements de repérage et d'alerte concernant les engins balistiques détectés par radar.

Les nouvelles font croire que cette étude aura pour résultat l'adoption du SAGE (*Semi-Automatic Ground Environment*) des États-Unis pour le contrôle terrestre automatique des opérations dans la défense aérienne du Canada. On est à installer ce système aux États-Unis et, dans certains milieux américains, on donne à entendre depuis un certain temps qu'il faudrait adopter le même système au Canada si on veut réaliser l'unification de la défense aérienne des deux pays. Une partie intégrante du système SAGE est un projectile téléguidé sol-air du nom de Bomarc, auquel peut être adapté un cône de charge atomique. Bien que le système SAGE aux projectiles Bomarc puisse très bien faire obstacle aux plus récents bombardiers à réaction pilotés, on sait très bien qu'il serait inutile contre un projectile balistique intercontinental. Par conséquent, on entend déjà parler de la nécessité de quelque autre système d'anti-projectiles balistiques non encore mis au point.

A notre avis, il est certain que nos possibilités techniques et industrielles sont loin d'être suffisantes pour subvenir aux exigences actuelles du dessin et de la fabrication de matériel électronique très complexe et d'un système de projectiles compliqué. De plus, la rapidité avec laquelle ce matériel tombe en désuétude et la nécessité de le remplacer à de fréquents intervalles crée une situation impossible pour un pays comme le nôtre.

Les aboutissants de tout cela pour l'économie du Canada deviennent de plus en plus évidents. À mesure que les exigences de la défense se feront de plus en plus complexes, il semble que notre économie deviendra de plus en plus liée à celle des États-Unis. On

[M. Herridge.]

entend déjà parler de la nécessité d'unifier notre production militaire avec celle des États-Unis, l'industrie canadienne devant fabriquer des pièces composantes pour montage aux États-Unis. Voici comment les choses pourraient se présenter à l'avenir: si elle doit participer le moins possible à la production du matériel nouveau et complexe nécessaire à la défense aérienne du Canada, l'industrie canadienne devra peut-être se contenter d'y jouer un rôle de sous-traitante dans le cadre d'un vaste programme de production des États-Unis. Voilà encore un sujet d'inquiétudes et de malentendus.

A notre avis, par conséquent, non seulement le Parlement doit-il reconnaître que l'intégration de notre défense avec celle des États-Unis entraîne une perte de contrôle sur certaines unités canadiennes de défense mais encore qu'elle peut nous mener à une interdépendance économique encore plus étroite avec ce pays. Or c'est précisément à cause de nos liens apparemment inévitables avec les États-Unis dans le domaine économique qu'il importe encore plus d'éviter de nous mettre dans une position de subordination politique vis-à-vis les États-Unis. Considérant que nous ne pourrions peut-être pas éviter une dépendance économique de plus en plus grande à l'égard des États-Unis en raison des exigences de notre défense aérienne, nous pouvons éviter de faire des concessions politiques bilatérales.

Afin d'empêcher la cession d'une partie de notre souveraineté ou de cette souveraineté à une autre puissance, il s'impose, semble-t-il, que nous recherchions les moyens de faire en sorte que ceux qui donnent suite aux ententes relatives à la défense du continent nord-américain soient directement responsables au commandement de l'OTAN et lui soient subordonnés. Ce point de vue a été bien exposé par *Le Devoir* dans un éditorial qui a été reproduit dans le *Journal* d'Ottawa le 26 mai 1958. Voici le texte en question:

En tant que membre de l'OTAN, le Canada participe à la défense de l'Europe occidentale. Ne serait-il pas plus sage et plus logique de placer la défense de notre immense territoire du nord dans le cadre du pacte de l'Atlantique? La protection de notre région de l'Arctique est importante non seulement pour les États-Unis mais aussi pour l'ensemble de la coalition atlantique.

Pour installer des postes de radar dans le nord, nous avons négocié directement et seulement avec les États-Unis. La ligne d'alerte préliminaire est déjà désuète, car son outillage ne peut déceler les projectiles balistiques voyageant à haute altitude. Ce réseau devra donc probablement être amplifié et amélioré, ce qui accentuera l'intervention et l'autorité de Washington sur le sol canadien.

Pour notre défense aérienne, nous avons négocié un accord qui est déjà en vigueur, semble-t-il, et dans ce dispositif installé à Colombo-Springs il y a un commandant américain qui a autorité sur les forces aériennes des deux pays. Allons-nous de la